



COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N°3

22 août 2023

Siège de la Ligue – Lisieux

Présents : Liberge Jean - Président,
Lecornu Pierre, Lefevre Dominique, Mouillard Bernard, Guesnon Albert, Aubert Thierry, Lecossu Didier,
Cheradame Philippe, Denis Rouxelin, Blanchetière Jean.

Excusés : Bourel Valérie, Baillard Patrick, Quesnel Michel, Louise Jean- Pierre, Sanson Sylvie

Assistent : Ophélie Dreux, Roger Desheulles

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

1- ADOPTION PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal n°02 en date du 25 juillet 2023.

2- AFFAIRES A EXAMINER

25905968 – Coupe de France – 20.08.2023 – FMIXTE CONDE EN NDIE // US AUNAY/ODON

Forfait déclaré du FMIXTE CONDE EN NDIE le 14.08.2023

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Donne match perdu par forfait au club du FMIXTE CONDE EN NDIE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'US AUNAY/ODON sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FMIXTE CONDE EN NDIE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 50 euros directement débités sur le compte du club.

25905936 – Coupe de France – 20.08.2023 – FC MORTREE // AS COURTEILLE ALENCON

Forfait déclaré du FC MORTREE le 15.08.2023

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,



Donne match perdu par forfait au club du FC MORTREE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'AS COURTEILLE ALENCON sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC MORTREE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 50 euros directement débités sur le compte du club.

25905960 – Coupe de France – 20.08.2023 – AS GLOS // CS ORBECQUOIS VESP

Forfait déclaré de l'AS GLOS le 16.08.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS GLOS sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du CS ORBECQUOIS VESP sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS GLOS l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 50 euros directement débités sur le compte du club.

25905949 – Coupe de France – 20.08.2023 – AS AUBUSSON // FC LANDAIS

Mise en inactivité de l'AS AUBUSSON le 16.08.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS AUBUSSON sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC LANDAIS sur le score de 3 à 0.

25905950 – Coupe de France – 20.08.2023 – FC LANGRUNE // CAEN SUD OUEST

Forfait déclaré du FC LANGRUNE le 16.08.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du FC LANGRUNE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de CAEN SUD OUEST sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC LANGRUNE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 50 euros directement débités sur le compte du club.

25905918 – Coupe de France – 20.08.2023 – FC ST JEAN DE DAYE // AJ ST HILAIRE PV

Forfait déclaré du FC ST JEAN DE DAYE le 16.08.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du FC ST JEAN DE DAYE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'AJ ST HILAIRE PV sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC ST JEAN DE DAYE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 50 euros directement débités sur le compte du club.

25905948 – Coupe de France – 20.08.2023 – FC DU PAYS BELLEMOIS // ESP. CONDE S/SARTHE

Forfait déclaré du FC DU PAYS BELLEMOIS le 17.08.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du FC DU PAYS BELLEMOIS sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'ESP CONDE S/SARTHE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC DU PAYS BELLEMOIS l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 50 euros directement débités sur le compte du club.



Mise en inactivité du FC PONTOIS le 19.08.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du FC PONTOIS sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'US ENVERMEU sur le score de 3 à 0.

3- COURRIERS

COURRIER DE CERC. A. PONT AUDEMER – ENGAGEMENT REG3 U18

Courrier de CERC.A. PONT AUDEMER concernant l'engagement de son équipe U18 en championnat Régional 3

La Commission,

Prend connaissance du courrier du CERC. A. PONT AUDEMER

Compte tenu du règlement du championnat Régional 3 U18

Procède au retrait de l'engagement de l'équipe U18 du CERC. A. PONT AUDEMER

COURRIER DE L'USI BESSIN NORD – HORAIRE REG 3

Courrier de l'USI BESSIN NORD concernant les horaires en championnat Régional 3

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courrier de l'USI BESSIN NORD,

Dit que si le club souhaite jouer ses rencontres à des horaires particuliers, il devra en faire la demande, via Footclubs, auprès de ses adversaires et obtenir leur accord.

COURRIER DU FC ARGENTAN – HORAIRE REG 2

Courrier du FC ARGENTAN concernant les horaires en championnat Régional 2

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courrier du FC ARGENTAN,

Dit que si le club souhaite jouer ses rencontres à des horaires particuliers, il devra en faire la demande, via Footclubs, auprès de ses adversaires et obtenir leur accord.

COURRIER DU FC SERQUIGNY NASSANDRES – HORAIRE REG U18

Courrier du FC SERQUIGNY NASSANDRES concernant les horaires en championnat Régional U18

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courrier du FC SERQUIGNY NASSANDRES,

Dit que si le club souhaite jouer ses rencontres le dimanche midi, il devra en faire la demande, via Footclubs, auprès de ses adversaires.

COURRIER DE L'OLYMPIA'CAUX – HORAIRE REG U18

Courrier de l'OLYMPIA'CAUX concernant les horaires en championnat Régional U18

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courrier l'OLYMPIA'CAUX,

Dit que si le club souhaite jouer ses rencontres le samedi après-midi, il devra en faire la demande, via Footclubs, auprès de ses adversaires et obtenir leur accord.

COURRIER ST SEBASTIEN F – HORAIRE REG 3 / REG U18 / REG U15

Courrier de ST SEBASTIEN F concernant les horaires de leurs équipes des championnats Régionaux

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courrier de ST SEBASTIEN,



Dit que si le club souhaite jouer ses rencontres à des horaires non prévus aux règlements des compétitions, il devra en faire la demande, via Footclubs, auprès de ses adversaires et obtenir leur accord.

COURRIER AS TOURLAVILLE – HORAIRE REG 2

Courrier de l'AS TOURLAVILLE concernant les horaires en championnat Régional 2

La Commission,
Après avoir pris connaissance du courrier de l'AS TOURLAVILLE,
Compte tenu du règlement de la compétition, dit que les rencontres à domicile se joueront à 18h.

COURRIER GRPT SPORTIF US CRIEL EU FC – HORAIRE REG U18

Courrier du GRPT SPORT US CRIEL EU FC concernant les horaires en championnat Régional U18

La Commission,
Après avoir pris connaissance du courrier du GRPT SPORT US CRIEL EU FC,
Dit que si le club souhaite jouer ses rencontres à domicile le samedi après-midi à 15h30, il devra en faire la demande, via Footclubs, auprès de ses adversaires et obtenir leur accord.

COURRIER FC 3 RIVIERES – HORAIRE REG U18

Courrier du FC 3 RIVIERES concernant les horaires en championnat Régional U18

La Commission,
Après avoir pris connaissance du courrier du FC 3 RIVIERES,
Dit que si le club souhaite jouer ses rencontres à domicile à 15h, il devra en faire la demande, via Footclubs, auprès de ses adversaires et obtenir leur accord.

COURRIER OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILIERIES NEIGES – HORAIRE REG R2F

Courrier de l'OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILIERIES NEIGES concernant les horaires en championnat Régional R2F

La Commission,
Après avoir pris connaissance du courrier de l'OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILIERIES NEIGES,
Compte tenu du règlement de la compétition, Dit que l'OH TREFILIERIES NEIGES jouera ses rencontres à domicile de Régional R2F à 13h.

COURRIER CS CARENTANAIS – HORAIRE REG R2F

Courrier du CS CARENTANAIS concernant les horaires en championnat Régional R2F

La Commission,
Après avoir pris connaissance du courrier du CS CARENTANAIS,
Compte tenu du règlement de la compétition, dit que le CS CARENTANAIS jouera ses rencontres à domicile à 13 heures.

COURRIER US GUERINIERE – HORAIRE REG R1F

Courrier de l'US GUERINIERE concernant les horaires en championnat Régional R1F

La Commission,
Après avoir pris connaissance du courrier de l'US GUERINIERE,
Dit que le club devra jouer ses rencontres à domicile aux mêmes horaires soit 13h (12h30 en hiver) ou 15h (14h30 en hiver).
Dit que si le club souhaite jouer ses rencontres à des heures différentes, il devra en faire la demande, via Footclubs, auprès de ses adversaires et obtenir leur accord.

COURRIER AS VILLERS HOULGATE – HORAIRE REG U16

Courrier de l'AS VILLERS HOULGATE concernant les horaires en championnat Régional U16



La Commission,
Après avoir pris connaissance du courrier de l'AS VILLERS HOULGATE,
Dit que si le club souhaite jouer ses rencontres à domicile le samedi à 15H, il devra en faire la demande, via Footclubs, auprès de ses adversaires et obtenir leur accord.

COURRIER SC THIBERVILLE – HORAIRE REG R1F

Courrier du SC THIBERVILLE concernant les horaires en championnat Régional R1F

La Commission,
Après avoir pris connaissance du courrier SC THIBERVILLE,
Compte tenu du règlement de la compétition, dit que le SC THIBERVILLE jouera ses rencontres à domicile à 13 heures.

COURRIER DE L'ENT. S. MUNICIPALE GONFREVILLE – HORAIRE REG U18 ET U16

Courrier de l'ENT.S. MUNICIPALE GONFREVILLE concernant les horaires en championnat Régional U18 et U16

La Commission,
Après avoir pris connaissance du courrier de l'ENT.S. MUNICIPALE GONFREVILLE,
Invite l'ENT.S. MUNICIPALE GONFREVILLE, pour chaque rencontre appelant à un changement de jour ou d'horaire, à obtenir l'accord de ses adversaires via une demande de modification Footclubs et obtenir leur accord.

COURRIER DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Demande de dérogation pour l'utilisation des installations du SPN VERNON pour le championnat R1

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives,

Rappelle au club de SPN VERNON que la participation au championnat R1 nécessite l'utilisation d'un terrain classé T3 et que seule la Commission des Terrains et Installations Sportives est habilitée à donner un avis technique et ce en fonction des dispositions de l'annexe 4 des Règlements Généraux.

COURRIER DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Demande de dérogation pour l'utilisation de l'éclairage du Stade Gaston Meillon 1 en championnat R1 et R3 pour le club de la JEUNESSE FERTOISE BAGNOLES.

La Commission,
Prend connaissance de l'avis technique défavorable de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives concernant l'utilisation de l'éclairage pour les matchs de Championnat R1 et R3,
Prenant connaissance des dispositions de l'annexe 4 aux règlements généraux,
Ne peut donner une suite favorable à la demande de la JEUNESSE FERTOISE BAGNOLES de jouer le samedi soir.
Dit que les rencontres à domicile REG 1 et REG 3 se joueront le dimanche à 15h.

COURRIER DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Demande de dérogation pour l'utilisation de l'éclairage du Stade Jean Adret 1 en championnat R1 pour le club du Stade SOTTEVILLE CC

La Commission,
Prend connaissance de l'avis technique de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives concernant l'utilisation de l'éclairage pour les matchs de Championnat R1,
Prenant connaissance des dispositions de l'annexe 4 aux règlements généraux,
Ne peut donner une suite favorable à la demande du Stade SOTTEVILLE CC de jouer le samedi soir.
Dit que les rencontres à domicile se joueront le dimanche à 15h.



COURRIER DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Demande de dérogation pour l'utilisation de l'éclairage du Stade Farré en championnat R2 pour le club de l'USON MONDEVILLE

La Commission,

Prend connaissance de l'avis technique de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives concernant l'utilisation de l'éclairage pour les matchs de Championnat R2,
Prenant connaissance des dispositions de l'annexe 4 aux règlements généraux,
Compte tenu du règlement de la compétition, dit que l'USON MONDEVILLE jouera ses rencontres à domicile le samedi soir à 18h.

COURRIER DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Demande de dérogation pour l'utilisation de l'éclairage du Complexe Sportif 1 en championnat R3 pour le club de la SS DOMFRONTAISE

La Commission,

Prend connaissance de l'avis technique de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives concernant l'utilisation de l'éclairage pour les matchs de Championnat R3,
Prenant connaissance des dispositions de l'annexe 4 aux règlements généraux,
Ne peut donner une suite favorable à la demande de la SS DOMFRONTAISE de jouer le samedi soir.
dit que les rencontres à domicile se joueront le dimanche à 15h.

COURRIER DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Demande de dérogation pour l'utilisation de l'éclairage du Stade Municipal 1 en championnat R3 pour le club des L. ST GEORGES

La Commission,

Prend connaissance de l'avis technique de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives concernant l'utilisation de l'éclairage pour les matchs de Championnat R3,
Prenant connaissance des dispositions de l'annexe 4 aux règlements généraux,
Ne peut donner une suite favorable à la demande des L. ST GEORGES de jouer le samedi soir.
dit que les rencontres à domicile se joueront le dimanche à 15h.

COURRIER DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Demande de dérogation pour l'utilisation de l'éclairage du Stade de l'hippodrome 1 en championnat R3 pour le club de l'US MORTAGNAISE

La Commission,

Prend connaissance de l'avis technique de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives concernant l'utilisation de l'éclairage pour les matchs de Championnat R3,
Prenant connaissance des dispositions de l'annexe 4 aux règlements généraux,
Ne peut donner une suite favorable à la demande de l'US MORTAGNAISE de jouer le samedi soir.
dit que les rencontres à domicile se joueront le dimanche à 15h.

COURRIER DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Demande de dérogation pour l'utilisation de l'éclairage du Stade de la Cité des Sports en championnat R3 pour le club de l'US GRANVILLAISE 3

La Commission,

Prend connaissance de l'avis technique de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives concernant l'utilisation de l'éclairage pour les matchs de Championnat R3,
Prenant connaissance des dispositions de l'annexe 4 aux règlements généraux,
Ne peut donner une suite favorable à la demande de l'US GRANVILLAISE de jouer le samedi soir.
Dit que les rencontres à domicile se joueront le dimanche à 15h.

COURRIER DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Demande de dérogation pour l'utilisation de l'éclairage du Stade Municipal 1 en championnat R3 pour le club de ST HILAIRE VIREY LANDELLES



La Commission,

Prend connaissance de l'avis technique de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives concernant l'utilisation de l'éclairage pour les matchs de Championnat R3,
Prenant connaissance des dispositions de l'annexe 4 aux règlements généraux,
Ne peut donner une suite favorable à la demande de ST HILAIRE VIREY LANDELLES de jouer le samedi soir.
dit que les rencontres à domicile se joueront le dimanche à 15h.

COURRIER DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Demande de dérogation pour l'utilisation de l'éclairage du Stade Jean Tocquer 1 en championnat R3 pour le club de USON MONDEVILLE 2

La Commission,

Prend connaissance de l'avis technique de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives concernant l'utilisation de l'éclairage pour les matchs de Championnat R3,
Prenant connaissance des dispositions de l'annexe 4 aux règlements généraux,
Ne peut donner une suite favorable à la demande de l'USON MONDEVILLE de jouer le samedi soir.
dit que les rencontres à domicile se joueront le dimanche à 15h.

COURRIER DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Demande de dérogation pour l'utilisation de l'éclairage du Stade René Gayant 1 en championnat R3 pour le club de USF FECAMP

La Commission,

Prend connaissance de l'avis technique de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives concernant l'utilisation de l'éclairage pour les matchs de Championnat R3,
Prenant connaissance des dispositions de l'annexe 4 aux règlements généraux,
Ne peut donner une suite favorable à la demande de l'USF FECAMP de jouer le samedi soir.
dit que les rencontres à domicile se joueront le dimanche à 15h.

DÉCISIONS DE LA CR REGLEMENTS ET CONTENTIEUX :

La Commission,

Prend note des décisions de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux dans son procès-verbal du 23.08.2023, concernant :

- 25906001 - Coupe de France - 20.08.2023 - MANEGLISE FC // RAMPONNEAU AS
- 25905956 – Coupe de France - 20.08.2023 - ASL CHEMIN VERT // AS SAINT VIGOR LE GRAND
- 25906001 - Coupe de France - 20.08.2023 - FC BONSECOURS S. LEGER // FC DU NORD OUEST
- 25906022 - Coupe de France – 20.08.2023 – US BARROISE // US ETREPAGNY
- 25905913 – Coupe de France - 20.08.2023 - OCTEVILLE HAGUE S. // FC B2S



4- COUPE DE FRANCE

TIRAGE DU 2^{ème} TOUR – 27/08/2023

La Commission,

Après avoir exempté 21 clubs Nationaux ou issus des championnats nationaux saison 22/23 :

- Ligue 1 : Havre Ac
- Ligue 2 : Sm Caen – Us Quevilly Rm
- National : Us Avranches Msm – Fc Rouen 1899
- National 2 : Us Granvillaise – Af Virois
- National 3 : Us Alençonnaise 61 – Ag Caen F – Fc Dieppe – Fc St Lo Manche – Cms Oissel – As Villers Houlgate Cf – Fc Flerien – As Ptt Caen – Su Dives Cabourg F
- Descendant des championnats Nationaux 22/23 : Esm Gonfreville – Grand Quevilly Fc – Es du Mont Gaillard – Evreux Fc – As de Cherbourg Fb

Procède au tirage et dit que les rencontres auront lieu le dimanche 27 août 2023 à 15H00 sur le terrain du premier club cité :

- Cs Serv. Mun. Le Havre – Usf Fecamp
- Ac St Romain Colbosc – Olympia'Caux Football
- Us De Bolbec – Us Godervillaise
- As Mesnieroise – Fc St Julien
- Fc Totes – As Madrillet Chat Bl
- Es Plateau Fouc. Real – Stade Sotteville Cc
- Us Auffay – Us Luneraysienne
- Us Gregeoise – Fc Offranvillais
- Fc Le Trait Duclair – O. Pavillais
- Fc Petit Caux – As Le Treportaise
- Us Bacqueville Pierr – Es Tourvillaise
- Us Envermeu – Eu Fc
- Us Londinieres – Neuville Ac
- As Sassetot Therould – As Fauvillaise
- Caux Fc – Js St Nicolas Bethun
- As Ste Adresse But – Havre Caucriaux S
- Rc Havrais – Yvetot Ac
- Rolleville Fc – Sc Octeville Sur Mer
- Fc Breaute Brettevil – Cany Fc
- Us St Thomas – Grpt St Aubin Vigor
- Maneglise Fc – As De Montivillers
- As Angerville Orcher – Sc Frileuse
- Us Epouville – Es Interc St Antoine
- Cs Gravenchon – Oh Trefilerie Neiges
- Us Lillebonnaise – Le Havre Fc 2012
- Us Doudevillaise – Al Deville Maromme
- Fc Neufchatel en Br – Fusc Boisguillaume
- Gco Bihorellais - Fc St Etienne Rouvray
- **Us Foret De Roumare ou Es Montigny Vaupal – Plat Quincampoix**
- Fc du Nord Ouest – A Houlmoise Bond Fc
- Rouen Ac – Mont Saint Aignan Ac
- Fc Tourville Riviere – Caudebec St Pierre
- As Canton d' Argeuil – Co Cleon
- Asc Jiyan Kurdistan – Fc Barentinois
- Us De Grammont – O. De Darnetal



- E. Motteville X Mare – Us Mesnil Esnard Fra
- St De Grand Quevilly – Rouen Sapin Fc
- Us Villers Bocage – Bayeux Fc
- Es Du Tronquay – As Verson
- Rsg Courseulles – Muance Fc
- As Gibervillaise – Cs Honfleur
- Cs Orbecquois Vesp. – Ajs Coll. Ouistreham
- Esi Vallee Orne – Castelet Fc
- Usi La Graverie – Es Portaise
- Ca Lisieux Pa – As Trouvil. Deauville
- Uson Mondeville – Js Douvres Delivrand
- As Potigny VCU – Es Cormelles
- Usm Blainville – Esfc Falaise
- Cl Colombellois – Us Pont L Eveque
- Dozule Fc – Es bonnebosq
- Us Aunay sur Odon – St Paul du Vernay Fc
- Us Guerinierie – Fc Troarn
- Es Livarotaire – Sc Herouvillais
- As St Desir – Usc Mezidon Fb
- Fc Sud Ouest Caen – Bso Football
- Lystrienne Sportive – Fc Thaon Bretteville
- Cingal Fc – Asl Chemin Vert
- Fontenay Le Pesnel – Fc De Mouen
- Es Carpiquet Foot – Bourguebus Soliers
- Af Basly – Ua St Sever
- As ifs – Maladrerie Os
- Grainville Odon Fc – Asf Grentheville
- Hasting Fc Rcsmn – Usi Bessin Nord
- As Cerencaise – St Hilaire Virey Lan
- Usm Donville – Us St Pairaise
- Fc Agon Coutainville – Us Ducey Isigny
- P. St Jamaise – La Brehalaise
- Us Lessay – Es Pointe Hague
- FC B2S – As Querquevillaise
- S. Urville Nacqueville – Us Cote des Iles
- As Valognes F. – Pl Octeville
- Fc Val De Saire – Fc Equeurd. Hainnev
- Er Mesnil Au Val – As Tourlaville
- Uc Bricquebataise F – Us Ouest Cotentin
- As Montebourg – Sm Haytillon
- Es Quettetot Rauvill – Scuv Douve Divette
- Fc 3 Rivières – Fc Des Etangs
- Conde Sports – Cs Carentanais
- Es St Sauveur Rond. – Agneaux Fc
- Créances Sports – Us Ste Croix St Lo
- Ca Pontois – Es Coutancaise
- Aj St Hilaire Pv – E. Lorey Haut. Feug.
- Us Percy – Tessy Moyon Sp
- Asj Blainville Malo – Es Plain
- Es Marigny Lozon M – As Berigny Crisy
- Us Gravrayenne – Fc Le Val St Père
- Es Treilly Quett. Cont – Fc Sienne
- Us St Quentin Homme – AS Jullouville Sarti
- As Passais St Fraimb – Usco Sourdeval
- Js De Tinchebray – Fc Landais
- Es Ecouves – Fc Argentan
- SS Domfrontaise – J. Fertoise Bagnoles
- AS berd Huis – Fc Pays Aiglon
- Esp. Conde S/Sarthe – Us Mortagnaise
- Fc Haut de Perche – Sam Football



- A. Chaillou – As Courteille Alencon
- Us Andaine – As Selle la Forge
- Oc Briouze – Co Ceauce
- Am La Ferriere – L St Georges Gros.
- Us Athis – A. De Messei
- Fa Du Roumois – Es Normanville
- Cs Les Andelys – Saint Sebastien Foot
- Gisors FCGN 27 – St Marcel F
- Rc Lery – Pacy Menilles
- Fci Du Bel Air – Fc Pays Du Neubourg
- Fc Garennes Bueil Cb – Fc Val de Reuil
- La Croix Vallee Eure – As De Vesly
- Fc Val de Risle – Fc Serquigny Nassand
- Stade Vernolien – Cs Ivry La Bataille
- Fac Alizay – Fc Illiers L Eveque
- Ca Pont Audemer – Fc Seine Eure
- Sc Thiberville – Us Conchoise
- Us Louviers – St Aubin Fc
- Us Gasny – Fc Hennezi Vexin
- Us Rugles Lyre – Es Vallee de L Oison
- Fc Eure Madrie Seine – Spn Vernon
- As Andresienne – Romilly Pt St Pierre
- Us Etrepagny – Us St Germain La Cam

5- PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le 5 septembre 2023.

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

